

Nanoparticules : l'étiquetage fait défaut dans l'alimentation

La présence de nanoparticules dans l'alimentation n'est plus un tabou. L'association Agir pour l'environnement en a retrouvé dans des produits de grande consommation. Elles ne sont pas indiquées sur l'emballage alors que la réglementation le demande.

On s'en doutait mais on en a désormais la preuve. Les nanoparticules sont présentes dans les denrées alimentaires. C'est ce que révèle une enquête de l'association Agir pour l'environnement.

Pour la première fois en France, voire en Europe selon l'association Veillenanos, des analyses ont été conduites sur des produits de grande consommation : biscuits, bonbons, vinaigrettes, glaces, sauces, etc. Réalisées par le laboratoire national d'essais (LNE), les analyses démontrent la présence de dioxyde de titane sous forme nanoparticulaire sous l'appellation E171 dans des biscuits, des chewing-gums et des conserves de blanquette de veau.

Du dioxyde de silicium sous forme nano sous l'appellation E551- SiO_2 a également été détecté dans un mélange d'épices pour guacamole. Le dioxyde de titane (TiO_2) et le dioxyde silice (SiO_2) sous forme nanoparticulaire sont utilisés comme anti-agglomérants et pigments blancs.

Un étiquetage non conforme

Si l'étude met en lumière une pratique légale à savoir l'incorporation de nanoparticules dans les produits alimentaires, elle démontre surtout que la législation sur l'étiquetage n'est pas appliquée.

Tous les produits analysés contiennent des nanoparticules dont la taille moyenne est en dessous de 200 nanomètres. La mention "[nano]" aurait donc dû figurer sur leurs étiquettes, conformément au règlement du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires et au règlement européen Novel Food.

"Cette enquête apporte la preuve qu'il y a défaillance dans l'information et la protection du consommateur. La réglementation, pour laxiste qu'elle soit, n'est même pas appliquée !", s'insurge Magali Ringoot, coordinatrice des campagnes d'Agir pour l'environnement.

L'association va saisir la Direction générale de la répression des fraudes (DGCCRF) afin qu'elle procède au rappel des produits incriminés. L'association demande surtout la mise en place d'un moratoire *"sur les nanoparticules dans les biens de consommation, et en urgence dans l'alimentation et dans les produits destinés aux publics vulnérables (enfants, femmes enceintes...), tant qu'elles ne sont pas évaluées avant leur commercialisation"*.

Selon le dernier bilan du dispositif de déclaration des substances à l'état particulaire, en 2015, la France a produit 300.800 tonnes de nanoparticules et en a importé 115.000 tonnes.

Un manque de transparence généralisé

Cet étiquetage défectueux peut avoir plusieurs raisons et notamment la réticence des industries agroalimentaires à signaler la présence de ces substances dans leurs produits. Mais l'association Agir pour l'environnement envisage surtout le fait que ces fabricants eux-mêmes ne soient pas informés.

"Il n'est pas impossible que les marques ignorent la présence de nanoparticules dans les ingrédients qu'elles font entrer dans la composition de leurs produits vu l'opacité des fabricants de dioxyde de titane et de silice", estime l'association.

En effet, depuis 2014, de nombreuses entreprises refusent de transmettre à l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) des informations sur les nanomatériaux qu'elles fabriquent.

Elles ont déposé de nombreux recours en ce sens. *"En octobre 2015, environ 40% des demandes d'informations complémentaires de l'Echa sur les substances nano ont été contestées en appel par les entreprises (contre seulement 5% pour les produits chimiques en général)",* constate l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanotechnologies et des nanosciences (Avicenn).

Les fabricants s'appuient sur le fait que le règlement Reach ne distingue pas les substances selon leur taille même si cette petite taille confère des propriétés bien particulières aux substances.

Agir pour l'environnement estime qu'*"une fois encore, il semblerait que la commercialisation d'une nouvelle technologie ait précédé la mise au point d'outils d'évaluation et de surveillance"*.

Source : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/nanoparticules-alimentation-etiquetage-absence-biscuits-bonbons-glaces-27025.php4>